20	100795		15	1		95379.3288	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : T E R C I S

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité limitée

Adresse : Rue de la Croix de Fer N° : 59 Bte :

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles

Registre : de commerce Commune : Bruxelles N° : 561.181

Numéro de T.V.A. ou numéro national 447.800.696

DATE 02 / 07 / 92 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publicatio des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 20 / 06 / 95

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 /01 /94 au 31 / 12 / 94

Exercice précédent du 01 /09 /92 au 31 / 12 / 93

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Monsieur Francis LEBLANC Bd. L. Mettewie 71/23 1080 Molenbeek st Jean

Gérant

Monsieur Walter Biot Bd L. Mettewie 71/23 1080 Molenbeek st Jean

Associé

(éventuellement suite page

Nombre total de pages déposées : 15 Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : A7 A11

Signature (nom et qualité)	Signature (nom et qualité)
Francis Leblanc	Walter Biot
Gérant	Associé

Pour la S.P.R.L.

* Biffer ce qui ne convient pas

95379.3269

T.V.A. 447.800.696

A 1bis

— Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels [1] a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tablea des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises [2] ? OUI/NO XXX

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession, domicile [3] de chaque expert-comptable externe ou revise d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ain que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Code lié à la natur de la mission (A, B, C et/ou D) (*

(*) Codes à utiliser le cas échéant :
A. Tenue des comptes de l'entreprise [4] ;
B. Etablissement des comptes annuels [4] ;
C. Vérification de ces comptes ;
D. Correction de ces comptes.

— L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entrepris

[1] Articles 78, 1° et 2° et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
[2] Article 80, alinéa 2, 1° des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
[3] Adresse complète (rue, numéro de l'immeuble et de la boîte postale éventuelle, code postal, commune).
[4] Mention facultative.

35379.3270

T.V.A. 447.800.696 — A2

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	969.194	1.258.480
I. Frais d'établissement	20	15.000	20.000
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	414.000	552.000
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	537.894	684.180
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	328.470	436.961
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	120.740	128.973
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	2.300	2.300
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	180.191	76.198
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	11.281	0
A. Stocks	30/36	11.281	0
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	117.571	59.858
A. Créances commerciales	40	59.867	31.817
B. Autres créances	41	57.704	28.041
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	51.339	16.340
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.149.385	1.334.678

Imprimé par la Banque Nationale de Belgique

95379.1271

T.V.A. 447.800.696

A3

	Codes	Exercice	Exercice precedent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	- 766.415	757.315
I. Capital (ann. III)	10	750.000	750.000
A. Capital souscrit	100	750.000	750.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	16.415	7.315
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. **Impôts différés**	168		
DETTES	17/49	382.970	577.363
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	382.297	577.363
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	336.946	450.000
1. Etablissements de crédit	430/8	336.946	450.000
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	29.673	127.363
1. Fournisseurs	440/4	29.673	127.363
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	16.351	
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	16.351 TVA	
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.149.385	1.334.678

95379.3272

T.V.A. 447.800.696

A4

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires	70	1.510.771	2.005.495
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers } *mentions facultatives*	60/61	839.325	1.418.040
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	671.455	587.455
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (−)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (−)	62	(322.609)	(218.170)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (−)	630	(289.286)	(2933.526)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations −, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations −, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (−)	640/8	(25.186)	(6.631)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	34.365	69.128
Perte d'exploitation (−)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	34.797	46.021
Charges financières (−)	65	(55.062)	(106.584
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	14.100	8.565
Perte courante avant impôts (−)	65/70	( )	(
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (−)	66	(5.000)	(1.250
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	9.100	7.315
Perte de l'exercice avant impôts (−)	66/70	( )	(
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (−)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (−)(+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	9.100	7.315
Perte de l'exercice (−)	67/70	( )	(
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (−)	689	(9.100)	(7.315
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	9.100	7.315
Perte de l'exercice à affecter (−)	(68/70)	( )	(

... Banque Nationale de Belgique

T.V.A. 447.800.696

A5

	Codes	Exercice	Exercice precedent
		(en francs)	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. **Bénéfice à affecter**	70/69	9.100	7.315
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	7.315	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(9.100)	(7.315)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

31060 XL 19 12 91 © Banque Nationale de Belgique

95379.3274

T.V.A. 447.800.696

A6.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019	690.000	8159	834.666	8355	2.300
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (−)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(−)	8049		8189		8385	
					8386	
. Autres mutations (+)(−)						
Au terme de l'exercice	8059	690.000	8199	834.666	8395	2.300
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (−)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(−)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069	138.000	8269	150.526	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079	138.000	8279	146.286	8475	
. Repris car excédentaires (−)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (−)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(−)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129	276.000	8329	296.812	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(−)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)−(c)−(d)	8139	414.000	8339	537.854	8565	2.300

Banque Nationale de Belgique

T.V.A. 447.800.696 — A8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	750.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	750.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
750 parts sociales de 1.000 francs chacune			

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

95379.3276

T.V.A.	447.800.696	A9.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, *en francs*

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, *en francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1 échéant dans l'année *(rubrique 42)*	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir *(rubrique 17)*	3 ayant plus de 5 ans à courir *(rubrique 17)*
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		336.946
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		29.673
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		366.619

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales ..... TVA	9072	16.351
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, *en francs*, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	
2. Frais de personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs Gérance	620	320.677
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	1.932
d) Autres frais de personnel	623	
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, *en francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126	34.797	35.979
B. Intérêts portés à l'actif	6503	43.471	96.869
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (−) (+)(−)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en francs*

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice — pour sûreté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

 © Banque Nationale de Belgique

93379.3278

T.V.A. 447.800.696

A 12

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux compt annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants

Ces dérogations se justifient comme suit :

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; da l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieu dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer l comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, e inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi q du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Banque Nationale de Belgique

93379.3279

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR		
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20 %	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	20 %	
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	20 %	
7. Autres immobilisations corporelles	L	NR	6 %	

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés
— montant pour l'exercice : F.
— montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :

* Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Banque Nationale de Belgique

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réevaluees durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

.....

.....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....

.....

2. En-cours de fabrication - produits finis : .....

.....

3. Marchandises : ..... 11.281 .....

.....

4. Immeubles destinés à la vente : .....

.....

Fabrications :

— Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
— Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes : .....

.....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

.....

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... F.

 © Banque Nationale de Belgique

95379.3281

T.V.A. | A15

Tercis sprl Rue de la Croix de Fer,59 1000 Bruxelles
TVA 447.800.696 RCB 561.181

7°

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés au Siège Social sis Rue de la Croix de Fer,59 à 1000 Bruxelles,le 20 juin 1995 à 17 h. 30.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Francis LEBLANC Gérant
sont présents:Monsieur Francis Leblanc, porteur de 749 parts
:Monsieur Walter Biot, porteur de 1 part

Ordre du Jour:
1° Rapport de gérance
2° Examen et Approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.1994.
3° Affectation du résultat de l'exercice comptable 1994 Report à nouveau.
4° Décharge donnée au gérant.
5° Divers

Monsieur Leblanc déclare la séance ouverte,en constatant la régularité de l'Assemblée Générale qui est valablement réunie.

Après rapport verbal relatif à la situation de la société, l'Assemblée Générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1994 et décide de reporté le solde bénéficiaire de 9.100 francs à l'ecercice suivant.

Les divers points de l'ordre du jour ayant été discutés, décharge est donnée au gérant pour sa gestion de l'exercice écoulé.

L'ordre du jour étant épuisé,la séance est levée à 18 h.15 après lecture du présent procès-verbal.

Bruxelles,le 20 juin 1995

Walter BIOT
Associé

Francis LEBLANC
Gérant
Pour la SPRL

95379.3282

T.V.A. | A 16

Tercis sprl Rue de la Croix de Fer,59 1000 Bruxelles
TVA 447.800.696 RCB 561.181

8°

Bilan au 31 décembre 1994

Rapport de gérance

L'année 1994 se cloture avec une marge bénéficiaire brute de 1.125.362 francs;les Frais Généraux s'élèvent à 1.151.059 francs;les autres produits s'élèvent à 34.797 francs.

Le Boni net 1994 s'élève à 9.100 francs.

Bruxelles,le 20 juin 1995

Francis LEBLANC

Gérant

Pour la SPRL.